



## SYNDICAT NATIONAL DES DOUANES FORCE OUVRIÈRE

### Relevé de décisions suite à l'audio conférence du 20 mars 2020

#### Deuxième réunion audio de la journée : douane celle-ci

Forts des chiffres présentés par le ministère ce matin nous demandons à la direction générale quels sont ceux pour notre administration. Au sujet du recensement tant sur les agents qui travaillent que sur ceux qui sont couverts par différentes positions, un tableau de nos effectifs nous sera envoyé ce soir et nous vous les ferons parvenir. 63 douaniers sont infectés à ce jour, principalement sur la DIPA, les Hauts de France et le DNGCD.

L'USD-FO soulève la disparité d'orientation en matière de protection des agents. Nous avons appris que la médecine de prévention de la Réunion a doté les agents de lunettes de protection et de sur-lunettes pour ceux qui portent des verres correcteurs. La nécessité serait relative à une protection des projections éventuelles de postillons dans les yeux. Dans un même temps cette même direction interdit le port des masques dans les aéroports alors même que la police les porte à 50% des effectifs. La contamination à la Réunion ne porte pas sur les résidents mais sur ceux qui arrivent de métropole et donc qui sont en premier contacts avec les services de contrôle. L'anxiété des agents augmente. La directrice générale s'en soucie afin savoir ce qui pourrait être fait auprès des agents, nous aurons des retours de cette réflexion.

La DG estime que le ministre a été clair sur le sujet des Britanniques : où ils s'alignent sur nos mesures de prévention ou la frontière française devra être fermée dans les heures qui suivent.

Sur la LCF le ministre a également été clair : sous les conditions des règles de précaution on continue les contrôles.

**Sur le sujet du droit de retrait si on respecte les conditions de sécurité il n'y a pas de motif de droit d'alerte ou de retrait.**

Pour les congés, l'administration va étudier les propos du ministre de ce matin. Nous en reparlerons lors de nos prochains échanges. L'administration se saisie aussi des problèmes de restauration et après une consultation avec le SG pour prendre une décision dans le respect de l'harmonisation nécessaire avec les autres services du ministère.

Sur les autorisations d'absence le facteur de la réduction des missions liées au trafic peut permettre d'éventuelles rotations pour garder des agents en réserve. Nous allons recevoir très prochainement des directives sur le sujet.